



ARRETE DU MAIRE
Police Municipale

Objet : Arrêté de circulation pour travaux – Tirage et raccordement fibre optique chambre Orange – rue du Bannot
ARR 2025-08-29-107-

Nous, Maire de la commune de Seloncourt,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1,
L 2212-2, L 2212-5, L 2213-1, L 2213-2, L 2215-4, L 2215-5, L 2216-1 et L 2216-2,
Vu le Code de la Route et notamment les articles R 411-1 et suivants,
Vu les travaux effectués par l'entreprise INEO-EQUANS rue Eugène Alphonse Beau De Rochas 25200
Montbéliard,
Vu l'avis favorable des services techniques de la ville de Seloncourt,
Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les dispositions nécessaires pour éviter tout accident ou
incident lors du tirage et raccordement de la Fibre Optique Orange rue du Bannot

--- ARRÊTONS ---

ARTICLE 1 : Des travaux de tirage et raccordement de câble fibre optique, dans chambre Orange, sur chaussée, vont avoir lieu n° 2 rue du Bannot à Seloncourt. La circulation sera régulée par alternat manuel. La vitesse sera limitée à 30 Km/h dans la zone de travaux.

ARTICLE 2 : Par mesure de sécurité, le stationnement est interdit dans la zone de travaux qui se déroulera le 23 septembre 2025 sur une durée de 2 jours.

ARTICLE 3 : L'entreprise en charge des travaux EQUANS INEO sera chargée de la mise en place des panneaux réglementaires au Code de la Route et sous sa responsabilité, une semaine avant les travaux.

ARTICLE 4 : Tout contrevenant se verra dresser un procès-verbal et le véhicule fera l'objet d'une mise en fourrière.

ARTICLE 5 : Monsieur le Commissaire Central de Police, Monsieur le Commandant de Gendarmerie ainsi que la Police Municipale sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Seloncourt, le 29 août 2025
Pour le maire, l'Adjoint à la voirie et la circulation
Monsieur ROBERT Jean-Marc

